

LE NOUVEAU SYSTEME COMPTABLE ALGERIEN

Ouarda DIB ⁽¹⁾

*⁽¹⁾Sous Directeur Normalisation Comptable, Sonatrach/Direction Coordination Groupe Finances,
Hydra, 16100,Algerie*

Tél: (213) 21 54 70 00 poste 4526 Fax : (213) 21 54 73 44

E-Mail : ouarda.dib@sonatrach.dz

Résumé.

Le nouveau système comptable Algérien est inspiré du référentiel comptable international IAS/IFRS, il représente un défi majeur pour toutes les entreprises algériennes.

Dans ce sens , il doit être mis en œuvre sur la base d'une démarche organisée et structurée, en intégrant les spécificités liées à sa complexité.

Certains impacts du passage au nouveau système comptable sont structurants est peuvent amener les entreprises à revoir leurs organisation fonctionnelle, opérationnelle et même informatique , ce qui provoque un changement dans les reflexes de l'homme pour faire face à de nouvelles situations.

Mots-clefs : Normes IAS/IFRS, le Système Comptable et Financier, projet structurant

1. INTRODUCTION

L'existence d'un Système Comptable Algérien (SCA) coïncide avec le changement de référentiel comptable de 1975 où l'état Algérien pris la décision d'abandonner le Système Comptable Français ayant été opérationnel jusqu'à cette date.

Le SCA en vigueur, organisé autour des principes comptables généralement admis et d'un Plan Comptable National (PCN), était idéal pour l'économie planifiée des années 70,80. Cependant, et avec la libéralisation du marché Algérien, les entreprises Algériennes ont du ou doivent s'aligner aux standards internationaux dans tous les domaines y compris le domaine de la comptabilité, cela est plus vrai avec les effets que produit la mondialisation.

Le référentiel international dans le domaine de la comptabilité est le référentiel IFRS : International Financial Reporting Standards. Bien que ce référentiel soit obligatoire, uniquement, pour les comptes consolidés des groupes de sociétés cotées[1], il tend à se généraliser à l'ensemble de la communauté des entreprises : les groupes non cotés et les autres sociétés publiant, uniquement, des comptes individuels.

C'est ainsi, que le SCA a adopté ce référentiel à partir de 2009 pour les comptes individuels et consolidés de toutes les sociétés ne répondant pas aux critères des petites et moyennes sociétés ; en mettant en place un nouveau Système Comptable et Financier (SCF) réglémenté par la loi 07-11.

2. PROBLEMATIQUE

Cette communication traitera de trois principales problématiques :

- De quoi est constitué le référentiel IFRS ?
- Quels sont les principaux apports du SCF par rapport au PCN ?
- Comment doit-on s'organiser pour mettre en oeuvre la loi 07-11 ?

3. LIMITES DE LA COMMUNICATION

La communication n'a pas pour objectif de décrire le référentiel international IFRS ni de donner des recettes pour la mise en oeuvre du SCF.

L'objectif est plutôt de faire partager une démarche, un point de vue.

Par ailleurs, elle se limitera de présenter une approche de mise en place du SCF au sein du groupe Sonatrach.

4. QU'EST-CE QUE LES IFRS ?

En 1973 l'Europe, à l'initiative des institutions comptables de 10 pays (Allemagne, Australie, Canada, Etats-Unis, France, Irlande, Japon, Mexique, Pays-Bas et Royaume-Uni), a créé à Londres, le comité international de normalisation comptable : l'International Accounting Standards Committee (IASC)

L'IASC a publié 41 normes appelées International Accounting Standards (IAS) et 31 interprétations appelées Statement of Interpretations Committee (SIC).

Suite à la réforme de ce dernier, en 2001, L'IASC délègue ses prérogatives au conseil international de normalisation comptable : l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'IASB défini [2] ses missions comme suit :

- Développer, dans l'intérêt général, un jeu unique de normes comptables de haute qualité, compréhensibles et applicables qui impose la publication dans les états financiers d'informations financières de haute qualité, transparentes et comparables afin d'aider les participants aux marchés internationaux de capitaux et les autres utilisateurs à prendre des décisions économiques ;

- Promouvoir l'usage et la mise en oeuvre rigoureuse de ces normes ;
- Travailler activement avec les organismes de normalisation comptable nationaux, afin de parvenir à une convergence entre les normes comptables nationales et les normes internationales;
- Promouvoir l'utilisation et la généralisation à l'échelle mondiale de ces normes

Ces normes sont dorénavant appelées International Financial Reporting Standards ou IFRS (les IAS élaborées avant 2001 restent en vigueur tant qu'une norme ultérieure ne les a pas abrogées). L'IASB a également pour rôle de publier des interprétations qui sont développées par un de ses organes : l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee). Ces interprétations servent à préciser le traitement comptable applicable pour une opération/transaction donnée lorsque les normes développées ne sont pas suffisamment précises en la matière (les SIC élaborées avant 2001 restent en vigueur tant qu'une interprétation ultérieure ne les a pas abrogées).

Ainsi, il est communément entendu, actuellement, par les IAS/IFRS l'ensemble des normes et interprétations depuis 1973 à nos jours, c'est-à-dire : les normes IAS et interprétation SIC publiés par l'IASC et les normes IFRS et interprétations IFRIC publiés par l'IASB.

LES IMPACTS MAJEURS

5.1 Un changement culturel majeur de la comptabilité :

L'approche comptable du PCN, est une approche dite fiscale (ou légale). Elle est orientée sur le compte de résultat dont le principal objectif est de déterminer le résultat brut de l'exercice ou, en d'autres termes, la base fiscale. Alors que cette approche, dans le référentiel international et dans le SCF, est plus orientée vers la réalité économique (le fond) que vers les aspects juridiques (la forme). En effet, l'un des plus importants principes de ces référentiels est la prédominance du fond sur la forme (substance over form).

Ce principe a les impacts majeurs suivants :

- Le spectre des actifs que peut reconnaître une entreprise ;
- Les modes et les durées d'amortissements des actifs ;
- La reconnaissance du chiffre d'affaire,

5.2 L'évaluation

L'un des plus évidents impacts du passage au SCF est lié à l'évaluation des éléments d'actif et de passif selon des méthodes d'évaluation basées souvent sur la notion de la juste valeur. d'ailleurs, c'est l'une des plus grandes préoccupations des entreprises Algérienne en absence d'un marché.

5.3 la présentation

Nos entreprises seront confrontées à présenter l'information financière en toute transparence et dans des formes et contenus dont elles ne sont pas habituées à fournir. Cela demandera des efforts considérables non pas, seulement, en matière de paramétrage des systèmes comptables mais aussi en matière d'identification dès la comptabilisation de la destination de l'élément comptabilisé en matière de présentation. Cette problématique sera posée essentiellement pour la distinction des éléments courants et non courants de l'actif et du passif du bilan.

Ainsi, l'entreprise doit définir la procédure la plus appropriée à son organisation et à son système comptables.

5.4 Le coût du passage

Le passage au nouveau référentiel comptable international nécessite un budget spécifique pour assurer :

- La formation ;
- La gestion du projet de passage ;
- L'acquisition de logiciels,...ect

Ces impératifs doivent être pris en compte par la direction de l'entreprise.

5.5 La formation

Le passage au SCF nécessite d'importants efforts en matière de formation.

L'importance du programme de formation est appréciée par rapport :

- Aux coûts qu'elle peut engendrer ;
- Au spectre d'organismes et institutions concernées : les universités , les centres de formation et les entreprise Algérienne ;
- Aux caractéristiques propres à l'entreprise : banques, assurances, agriculture, cinéma, pétrole.... où il existe des normes sectorielles spécifiques pour certaines problématiques non générales.
- A la durée des efforts dans la formation où on peut distinguer entre deux types de formations :
 - une formation en amont du passage : elle permet la préparation des professionnels aux changement culturel exigé
 - une formation en aval du passage: elle permet d'assurer la veille normative qui résulte de l'évolution des normes comptables.

Par ailleurs, devant la complexité du référentiel international ,il est préconisé de focaliser les efforts dans la formation spécialisée avec des durées relativement importantes.

5. 6 L'organisation et les nouveaux métiers

La complexité du référentiel et son caractère évolutif donnent naissance à de nouveaux métiers et responsabilités :le normalisateur comptable, les spécialistes comptables,...

Ces métiers devraient exister dans une architecture organisationnel matricielle qui reflète une déclinaison du métier et une hiérarchie fonctionnelle.

5. 7 Systèmes

Le passage au SCF a un impact sur les logiciels comptables actuellement utilisés par nos entreprises.

Le référentiel international apporte aussi des modifications plus profondes au système d'information au sens large : procédures de collecte, de remontée et de traitement de l'information [3]. Dans ce sens, le système comprend aussi les hommes qui le mettent en œuvre, le changement ici doit alors être géré avec encore plus de soin.

LA GESTION DU CHANGEMENT

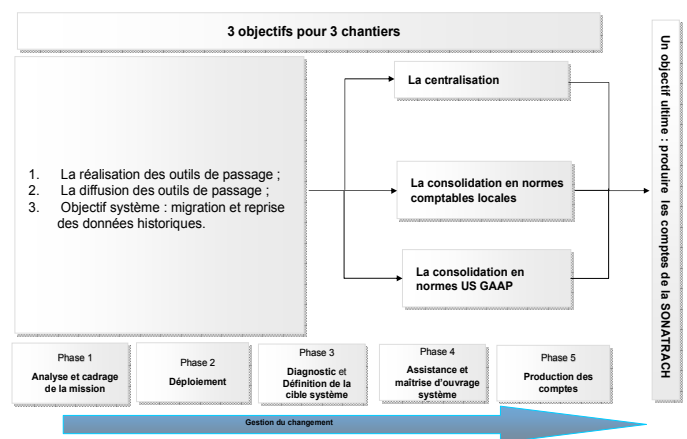
Un projet de mise en place du SCF a été lancé par Sonatrach.

L'approche ,en matière de gestion du changement au sein Sonatrach , a été conçue sur la base des principes suivants :

- le passage au SCF est structurant dans la mesure où il touche toute les ramifications du groupe ;
- le passage au SCF doit être intégré dans un processus évolutif à long terme ;
- la gestion du passage au SCF est une processus organisationnel de gestion de projet.

Par ailleurs, la définition du mode de fonctionnement « faire avec », basé sur un transfert de savoir faire, a été retenue avec une assistance externe.

6. 1 Organisation du projet :



Trois niveaux de comptabilité sont soumis à des nouvelles exigences :

- Au niveau de la comptabilité générale (unités comptables et centralisation) avec le SCF social : ce niveau constitue le chantier de centralisation (le chantier CE) ;
- Au niveau de la consolidation en normes locale avec le SCF consolidation : ce niveau constitue le chantier de consolidation en normes locales (le chantier CO) ;
- Au niveau de la consolidation en normes US GAAP avec la problématique de passage entre le nouveau SCF consolidation et les US GAAP: ce niveau constitue le chantier de consolidation en normes US GAAP (le chantier US GAAP) ;

Des objectifs déterminants sont déclinés à travers ce projet :

- Refonte du plan de comptes et des manuels comptables ;
- Refonte intégrale des états de la liasse et de l'annexe comptable sociale et consolidée ;
- Réalisation de feuilles de routes pour les unités comptables (UC) ;
- Refonte des outils de centralisation ;
- Adaptation des outils systèmes au SCF ;
- Préparation des états financiers en conformité avec le SCF.

Ces objectifs peuvent être regroupés en trois familles pour chacun des chantiers :

- La réalisation des outils de passage ;
- La diffusion des outils de passage ;
- Les objectif système : migration et reprise des données historiques.

Ces chantiers devront passer par cinq phases pour atteindre l'objectif ultime de production des comptes de Sonatrach selon les nouvelles dispositions :

Phase 1 : Analyse et cadrage

Cette phase vise à analyser l'existant et faire un diagnostic des pratiques et des outils comptables , afin de mettre en place, ou à jour, les outils de comptabilité générale, de consolidation et d'US GAAP (plans de comptes, manuel comptable, manuels des principes, glossaire, tables de transcodification, notes techniques, format des états financiers).

Phase 2 : Déploiement

Sont assignés à cette phase les objectifs suivants :

- Le déploiement des livrables de la phase 1 ;
- L'appropriation des livrables de la phase 1 par les utilisateurs : unités comptables et filiales ayant les mêmes outils que la société mère ;
- Etablissement de la feuille de route des unités comptables ;
- Assistance aux unités comptables dans leur gestion du changement ;
- Transfert de compétences et de connaissances.

Phase 3 : Diagnostic et définition de la cible système

Une fois les outils comptables déployés il est nécessaire de mener une étape de cadrage et de définition de la cible pour les systèmes comptables des unités afin de lancer le projet de refonte du système de reporting sur des bases stables et partagés par l'ensemble des acteurs.

Phase 4 : Mise à jour des applications informatiques de centralisation et de consolidation.

Phase 5 : Production des comptes

L'objectif de cette dernière phase est la production des :

- Comptes centralisés de Sonatrach SPA;
- Comptes consolidés du groupe Sonatrach selon normes locales ;
- Comptes consolidés du groupe Sonatrach en US GAAP;
- Recettes des états financiers produits.

6.2 Finalités du chantier CE

- Production des états financiers de Sonatrach SPA au 31 décembre 2009 selon les dispositions du nouveau plan comptable (SCF) ;
- Production du bilan d'ouverture 2008 selon le nouveau PCN ;
- Production des comptes pro-forma 2008 selon le nouveau PCN ;
- Assistance pour la tenue comptable la comptabilité générale de 2009 selon le nouveau PCN.

La réalisation des outils de passage du chantier CE :

- Liste des retraitements de centralisation à réaliser ;
- Plan de comptes de Sonatrach SPA ;
- Manuel des principes comptables ;
- Glossaire comptable ;
- Manuel de comptabilité générale ;
- Notes techniques par retraitement identifié ;
- Table de transcodification entre le PCN actuel et le nouveau PCN (SCF) ;
- Format, contenu et guide de reporting des outils de centralisation.
- Manuel d'examen des principes et des comptes ;
- Le guide de reporting est le document de référence explicatif pour l'utilisation des outils de centralisation.

La diffusion des outils de passage du chantier CE :

- Feuille de route par activité ;
- Mise en place de supports de formation aux livrables du chantier n°1.

Objectif système du chantier CE :

- Migration et reprise des données historiques : Rapport sur les conditions générales de mise en œuvre ;
- Rédaction du cahier de conception «détaillée» ;
- Rapport de test et de validation ;
- Assistance lors de la première utilisation ;
- Rapport de contrôle des comptes d'ouvertures, des comptes pro forma et des impacts comptable du passage.

6.3 Finalités du chantier CO

- Production des états financiers consolidés du Groupe Sonatrach au 31 décembre 2009 selon les dispositions du nouveau plan comptable (SCF) ;
- Production du bilan consolidé d'ouverture 2008 selon le nouveau PCN ;
- Production des comptes pro-forma consolidés 2008 selon le nouveau PCN ;
- Production des comptes consolidés 2009 selon le nouveau PCN.

La réalisation des outils de passage du chantier CO :

- Mise à jour des retraitements de consolidation ;
- Table de transcodification entre le nouveau PCN du chantier n°1 vers le nouveau plan de compte de consolidation ;
- Mise à jour du manuel des principes comptables de consolidation.
- Plan de compte CO

La diffusion des outils de passage du chantier CO :

- Mise en place de supports de formation

Objectif système du chantier CO :

- Objectif système : migration et reprise des données historiques : Rapport sur les conditions générales de mise en œuvre ;

- Rédaction du cahier de conception «détaillée » ;
- Rapport de test et de validation ;
- Assistance lors de la première utilisation ;
- Rapport de contrôle des comptes d’ouvertures, des comptes pro forma et des impacts comptable du passage.

6. 4 Finalités du chantier US GAAP

La réalisation des outils de passage du chantier US GAAP :

- Mise à jour des notes techniques US GAAP ;
- Table de transcodification entre les nouvelles normes de consolidation en normes locales du chantier n°2 vers les US GAAP ;

La diffusion des outils de passage du chantier US GAAP :

- Mise en place de supports de formation

CONCLUSION

La réussite d’un projet de passage aux normes comptables internationales IAS/IFRS est un processus progressif , qui doit être apprécié à sa juste valeur. Elle repose principalement sur :

- La volonté des hommes ;
- La flexibilité de l’organisation comptable;
- Les capacités des systèmes informatiques.

REFERENCES

- [1] O.Dandon,L.Didelot, : »Maîtriser les IFRS ».Groupe revue fiduciaire,2005,pp.9-21
- [2] Site Officiel de l’IASB : www.iasb.org
- [3] Site Focuss IFRS : www.focusifrs.com